

Chers Docteurs, Chers Partenaires,

A compter du mardi 2 janvier 2024, votre service INCINERIS de prise en charge et de crémation des animaux de compagnie devient CREMATIS.

Nous mettons à votre disposition un nouvel Espace Pro Crematis. Un email vous sera envoyé le 2 janvier prochain, avec le lien et l'identifiant vous permettant de vous connecter à ce nouvel Espace.

Si votre logiciel de gestion vétérinaire communique déjà avec notre service, toutes les informations nécessaires à la réalisation de la convention/bon de commande de crémation seront reportées dans ce nouveau portail, évitant une double saisie. Pour rappel, les données propriétaires ne sont plus demandées.

Si votre logiciel de gestion vétérinaire n'est pas connecté avec notre service, l'édition de la convention/bon de commande de crémation se fera directement en ligne dans l'Espace Pro.

Si vous utilisez le carnet de conventions papier, son usage ne sera plus adapté. Comme indiqué dans notre communication de novembre dernier, la convention de crémation papier est vouée à disparaitre. Pour vous accompagner dans cette transition, nous mettrons à votre disposition dans un premier temps, ces conventions de crémation papier CREMATIS.

Pour votre information, voici <u>ici</u> un aperçu du nouveau bon de commande/convention de crémation CREMATIS.

Nous restons à votre disposition pour toute information en vous remerciant de votre confiance.

N'hésitez à pas nous contacter si besoin : veterinaire@crematis.fr

**David Buisset**DG Veternity France

## Pour rappel, vous trouverez dans l'offre CREMATIS :

- Un nouveau portail numérique dédié (Espace Pro) permettant de réaliser les conventions de crémation, les commandes de consommables ainsi que les produits funéraires dérivés. L'historique des demandes de crémation et vos factures seront également disponibles dans cet environnement.
- Une mise en conformité RGPD.
- De nouvelles conventions/bons de commande qui n'intègrent pas les coordonnées des propriétaires.
- Une gestion automatique des passages de nos agents funéraires (liée aux conventions/bons de commande saisis).
- Une synchronisation des conventions avec votre logiciel de gestion de structure vétérinaire si votre logiciel est connecté.